

## COMMUNIQUE

*sur le report des échéances de dépôt des états financiers et de déclarations de droit de communication au 30 Juin 2021*

Face à la situation d'urgence sanitaire qui affecte les activités économiques et sociales, le Ministère de l'Economie et des Finances, par le biais de la Direction Générale des Impôts, porte à la connaissance des contribuables **le report au 30 Juin 2021** des échéances :

- de dépôt ou d'envoi en ligne des états financiers qui devrait être effectué avant le 15 Mai 2021;
- de déclaration de droit de communication relatif à l'année civile précédente, quelle que soit la date de clôture de l'exercice comptable et qui, normalement, devraient se faire avant le 1<sup>er</sup> Mai de chaque année.

A titre de rappel, ces déclarations doivent être déposées et validées en ligne via la plateforme en ligne de déclaration de droit de communication conformément aux dispositions des articles 20 06 12 al.3 et 20 06 15 al.4 du Code Général des Impôts.

Antananarivo, le **29 AVR. 2021**

Le Directeur Général des Impôts,



**GERMAIN**  
*Inspecteur des Impôts*